



Ecrit par Echo du Mardi le 28 janvier 2020

Dépôt des déclarations de candidature

La [préfecture de Vaucluse](#) informe que les déclarations de candidature pour les élections des conseillers municipaux et communautaires des dimanches 15 et 22 mars 2020 seront reçues du mardi 11 février au jeudi 27 février (jours ouvrés uniquement) pour le 1er tour, et du lundi 16 mars au mardi 17 mars 2020 pour le second tour.

Quelle que soit la population de la commune où ils souhaitent se présenter, les candidats devront obligatoirement déposer et faire enregistrer leur candidature préalablement au scrutin. Pour les communes de l'arrondissement d'Avignon, elles sont à déposer aux lieux et horaires suivants : à la préfecture de Vaucluse, 2 avenue de la folie à Avignon, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Pour les communes de l'arrondissement de Carpentras, les démarches se déroulent à la sous-préfecture de Carpentras, 62 avenue de la sous-préfecture à Carpentras, de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30. Enfin, pour les communes de l'arrondissement d'Apt, il faut se rendre à la sous-préfecture d'Apt, place Gabriel Peri à Apt : de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30. Les trois sites voient exceptionnellement les horaires étendus à 18h les jeudi 27 février 2020 et mardi 17 mars 2020.

Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous pour déposer un dossier de candidature. La prise de rendez-vous ne concerne cependant que le 1er tour de scrutin. Le planning de rendez-vous est accessible sur le site internet de la préfecture.

Les imprimés CERFA, les modèles de mandat, le guide du candidat et toutes les informations utiles sont disponibles en ligne sur le site internet de la préfecture de Vaucluse www.vaucluse.gouv.fr (rubrique 'élections municipales 2020 - candidatures').